



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/762
10 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Points 19 et 107 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Incidences sur le budget-programme des projets de résolution A/46/L.27 et A/46/L.28

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mahmoud BARIMANI (République islamique d'Iran)

1. A sa 46e séance, le 7 décembre 1991, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/46/57) au sujet des incidences sur le budget-programme des projets de résolution A/46/L.27 et A/46/L.28. Le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par son président.
2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Commission sur ce point sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/46/SR.46).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait les projets de résolution A/46/L.27 et A/46/L.28, leur application ne nécessiterait pas de modifier le programme de travail proposé dans les chapitres 6 (Questions politiques spéciales; coopération régionale; tutelle et décolonisation) et 31 (Information). Elle a décidé en outre d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait les projets de résolution A/46/L.27 et A/46/L.28, il ne serait pas nécessaire d'ouvrir un crédit supplémentaire dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.
